

"A&C IMMO"
Société Civile Immobilière
au capital de 100,00 €
Siège social à HUISNES SUR MER (50170),
4 rue de la Vieille Ecole
R.C.S. : 939 854 089 COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 24 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-quatre juillet à 17 heures,

Les associés de la société A&C IMMO se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation des associés.

Étaient présents :

- Monsieur Antoine Alain VINCENT, né le 19 mai 1987 à BEAUVAIS (60000), demeurant 5 place Newquay 35800 DINARD, titulaire de 50 parts sociales.
- Madame Caroline Nelly Jacqueline HUBERT, née le 5 juillet 1992 à AVRANCHES (50300), demeurant 4 rue de la vieille école 50170 HUISNES-SUR-MER, titulaire de 50 parts sociales.

Les associés présents représentant 100 % du capital social, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation de la cession de 49 parts sociales de Monsieur Antoine VINCENT à Madame Caroline HUBERT ;
- 2- Répartition du capital social après cession ;
- 3- Cessation des fonctions de gérant de Monsieur Antoine VINCENT ;
- 4- Modification des statuts en conséquence ;
- 5- Pouvoirs pour formalités.

Résolution n°1 : Cession de parts sociales

Monsieur Antoine VINCENT informe l'Assemblée de sa volonté de céder quarante-neuf (49) de ses cinquante (50) parts sociales à Madame Caroline HUBERT. Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale donne son agrément à l'unanimité à ladite cession, conformément à l'article 18 des statuts de la société.

Résolution n°2 : Répartition du capital social après cession

L'Assemblée prend acte qu'à l'issue de la cession, la répartition du capital social sera la suivante :

- Madame Caroline HUBERT : 99 parts sociales numérotées 2 à 100 ;
- Monsieur Antoine VINCENT : 1 part sociale numérotée 1.

Résolution n°3 : Cessation des fonctions de gérant de Monsieur Antoine VINCENT

L'Assemblée prend acte de la cessation des fonctions de Monsieur Antoine VINCENT en tant que gérant, à sa demande, avec effet au 24 juillet 2025.

Résolution n°4 : Modification des statuts

En conséquence, l'Assemblée, à l'unanimité, décide de modifier les articles 8 et 9 qui seront désormais rédigés comme suit :

« Article 8 : Apports

Lors de la constitution, il n'a été procédé qu'à des apports numéraires.

- Apports en numéraire :

Il est apporté à la société :

Par Monsieur Antoine VINCENT

La somme de CINQUANTE EUROS (50 €).

Par Madame Caroline HUBERT

La somme de CINQUANTE EUROS (50 €).

Soit au total, la somme de CENT EUROS (100 €).

Les fonds correspondant aux apports mentionnés ci-dessus ont été déposés le 17 janvier 2025 sur un compte ouvert, au nom de la Société Civile Immobilière A&C IMMO, à la banque Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Banque et Assurances à DINARD (35800), 2 Rue de Verdun, ainsi que l'atteste le certificat de dépositaire des fonds en date du 18 janvier 2025.

Le 24 juillet 2025, Monsieur Antoine VINCENT a cédé 49 parts sociales au profit de Madame Caroline HUBERT. »

« Article 9 – Capital social

Le capital social est fixé à CENT EUROS (100 €), divisé en 100 parts sociales d'UN EURO (1 €) chacune, entièrement souscrites et réparties entre les associés comme suit :

- Madame Caroline HUBERT : 99 parts sociales numérotées 2 à 100 ;
- Monsieur Antoine VINCENT : 1 part sociale numérotée 1.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations, et confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social. »

Résolution n°5 : Pouvoirs pour formalités

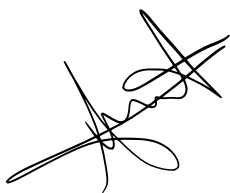
Tous pouvoirs sont donnés à Madame Caroline HUBERT, à l'effet de procéder à l'enregistrement du présent procès-verbal, à la mise à jour des statuts, au dépôt auprès du greffe du Tribunal de commerce de Coutances, et à toutes formalités légales requises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les gérants.

Fait à HUISNES-SUR-MER, le 24 juillet 2025

Monsieur Antoine VINCENT

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Madame Caroline HUBERT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, elegant loop at the top and a series of smaller, connected loops below it.

"A&C IMMO"
Société Civile Immobilière
au capital de 100,00 €
Siège social à HUISNES SUR MER (50170),
4 rue de la Vieille Ecole
R.C.S. : 939 854 089 COUTANCES

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
du 24 juillet 2025

FEUILLE DE PRÉSENCE

Associés	Nombre de parts sociales	Nombre de voix	Signatures
Antoine VINCENT	50	50	
Caroline HUBERT	50	50	

La Gérance certifie la véracité des informations inscrites sur la feuille de présence et le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Fait à HUISNES SUR MER, le 24 juillet 2025

Monsieur Antoine VINCENT

Madame Caroline HUBERT

